

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 30 DEC. 2024
ID : 035-213502362-20241219-SG2024_557-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 19 décembre 2024 - Délibération n° 2024-108

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025
INFORMATION SUR LA COORDINATION
ET CRÉATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Mickaël Jouan, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Monsieur Louis Le Coz.

Rapport de Françoise Fouchet.

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Pour cette campagne, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) sollicite la Ville de Redon pour réaliser, outre le recensement, une enquête "Familles".

Un coordonnateur communal a été désigné par Monsieur le Maire et un coordonnateur adjoint le sera prochainement au sein du service Population.

Il est proposé de recruter entre dix-huit et vingt agents recenseurs, en proposant une rémunération incitative et attractive, afin de respecter le délai impératif fixé par l'INSEE.

Il est proposé :

- *la création de vingt postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de collecte du 6 janvier au 28 février 2025 (en cas de prolongation de la période de recensement) ;*
- *de fixer le montant de la rémunération des agents recenseurs conformément aux tarifs détaillés ci-dessous :*
 - *2 demi-journées de formation :* 100,00 €
 - *Tournée de reconnaissance :* 50,00 €
 - *Feuilles de logement :* 1,00 €
 - *Bulletins individuels :* 1,50 €*(Recensement et enquête Famille)*

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 30 DEC. 2024
ID : 035-213502362-20241219-SG2024_557-DE

- d'accorder aux agents recenseurs une indemnité pour frais de déplacement sur la base de 150,00 euros pour la mission confiée, et de 60 euros au-delà de la mission initiale ;
- d'accorder aux agents recenseurs une prime d'objectif :
 - 45 % de la mission au 25 janvier 2025 : 60,00 €
 - 70 % de la mission au 1^{er} février 2025 : 60,00 €
 - 90 % de la mission au 08 février 2025 : 60,00 €
 - 95 % de la mission au 15 février 2025 : 60,00 €
 - Bonne tenue du carnet de tournée jusqu'à la fin de la mission : 60,00 €

Les agents recenseurs trop éloignés des objectifs (50 % ou moins au 31 janvier 2025) pourront être écartés du dispositif, et leur district redistribué.

Le versement des rémunérations étant sur service fait, soit fin février pour le travail de janvier, et fin mars pour le travail de février, un acompte correspondant aux séances de formation et à la tournée de reconnaissance pourra être versé à la fin du mois de janvier sur constatation du service fait par le coordinateur ou son adjoint.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE la création de vingt postes d'agents recenseurs conformément à la proposition précisée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Louis Le Coz
2^{ème} Maire-Adjoint

Mis en ligne le 30 DEC. 2024